



Direction de l'insertion professionnelle et de l'emploi

Réunion du 04 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° 5

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Répartition des enveloppes financières allouées
aux Equipes pluridisciplinaires territorialisées pour 2025

Président : Sébastien MARTIN

Membres présents : AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : André ACCARY, Pierre BERTHIER, Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Raymond BURDIN, Jean-François COGNARD, Thierry DESJOURS, Jean-Luc FONTERAY, Didier LAUBERAT, Dominique MELIN, Christine ROBIN

André ACCARY a donné pouvoir à Sébastien MARTIN, Pierre BERTHIER à Josiane CORNELOUP, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Raymond BURDIN à Florence PLISSONNIER, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Jean-Luc FONTERAY à Elisabeth LEMONON, Didier LAUBERAT à Marie-Claude BARNAY, Dominique MELIN à Alain GAUDRAY, Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du 21 décembre 2018 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le nouveau règlement d'attribution des aides allouées aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA),

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter pour l'année 2025, la répartition des enveloppes de crédits de fonctionnement et d'investissement entre les Equipes pluridisciplinaires territorialisées (EPT) et leurs principes d'ajustements afin de renouveler l'intervention du Département dans le soutien de la mise en œuvre du parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA,

Considérant la répartition des crédits par EPT proposée pour 2025, et jointe en annexe,

Considérant que des ajustements d'enveloppes au sein d'une même EPT ou entre les différentes EPT sont possibles en cours d'année, à titre exceptionnel, après épuisement de l'enveloppe concernée,

Après en avoir délibéré,

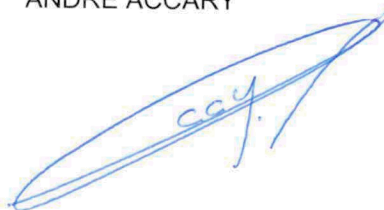
Décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement de l'intervention du Département pour soutenir la mise en œuvre des parcours d'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active pour l'année 2025,
- d'approuver la répartition des enveloppes de crédits de fonctionnement à hauteur de 30 000 €, et d'investissement à hauteur de 10 000 € pour l'année 2025 entre les Équipes pluridisciplinaires territorialisées, telle que jointe en annexe.

Les crédits nécessaires pour l'enveloppe de fonctionnement sont inscrits au budget 2025 du Département sur le programme « RSA - Actions d'insertion », l'opération « EPT – Aides individuelles RSA », l'article 6514.

Les crédits nécessaires pour l'enveloppe d'investissement sont inscrits au budget 2025 du Département sur le programme « RSA - Actions d'insertion », l'opération « EPT – Aides individuelles RSA », l'article 20421.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le

11 AVR. 2025

Publié ou Notifié le

14 AVR. 2025

Affiché le

Répartition des enveloppes de crédits de fonctionnement et d'investissement
entre les Equipes pluridisciplinaires territorialisées (EPT)

Année 2025

	EPT Autun- Le Creusot- Montceau-les-Mines	EPT Chalon – Louhans	EPT Mâcon – Paray	Total
Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Investissement	3 333 €	3 333 €	3 334 €	10 000 €
TOTAL	13 333 €	13 333 €	13 334 €	40 000 €